

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU
D'UN MATERIAU PREVU A L'ARTICLE 5
DE L'ARRÊTE DU 21 NOVEMBRE 2002
Valable 5 ans à partir de la date de délivrance

PROCES-VERBAL N° 16-03155 L

et 1 annexe de 4 pages

MATERIAU présenté par : IBENA Textilwerke GmbH
Industriestrasse 7 - 13
46395 BOCHOLT - Germany

MARQUE COMMERCIALE : Article 9781 Dekomolton

DESCRIPTION SOMMAIRE : Tissu 100 % coton ignifugé par foulardage
Masse surfacique mesurée : environ 190 g/m²
Epaisseur mesurée : environ 0.5 mm
Coloris : divers

RAPPORT D'ESSAI : N° 16-03155 E1-V1 du 7 septembre 2016

NATURE DES ESSAIS : Brûleur électrique

CLASSEMENT : **M 1**

DURABILITE du classement (Article 5 de l'annexe 2) : limité à 12 mois à partir de la date de mise en œuvre dans un établissement réglementé à l'abri des intempéries. (matériau non lavable et non nettoyable à sec)

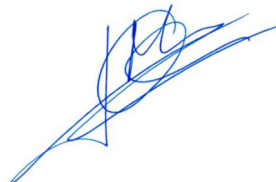
Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai annexé.

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L.115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

NOTA : Sont seules autorisées les reproductions intégrales et par photocopie du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal de classement et rapport d'essai annexé.

A Lyon, le 7 septembre 2016

Direction Qualité Tests et Essais
Jean-Marc ORAISON



cofrac

ESSAIS

ACCREDITATION
N° 1-0101 et
N° 1-0513
PORTÉE
COMMUNIQUÉE
SUR DEMANDE